



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
VILLE D'ERAGNY SUR OISE**

SG/LD/2024009

Domaine : 9.1

Date de convocation : 31 octobre 2024

Date de l'affichage : 31 octobre 2024

Date d'affichage de la délibération : 8 novembre 2024

Objet: 09 – Bureau d'accueil des tournages communautaire : Charte d'accueil des tournages

L'an deux mille vingt-quatre, le sept novembre à vingt heures,
Le conseil municipal d'Eragny sur Oise, légalement convoqué, s'est réuni à la salle plurifonctionnelle de la Cavée, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Thibault HUMBERT, Maire,

Etaient présents : Messieurs, Mesdames, Thibault HUMBERT, Maire, Audrey JESPAS, Jean-Pierre HARDY, Chantal BAGGIO, Akim BOUKDOUR, Joëlle MARTINEZ, Edwina ETORE, Olivier FOURCHES, Jennifer THEREAUX, Adjointes au maire, Marie-Madeleine COLLOT, Patrick BENSMAIL, Alain GAUDISSIABOIS, Freddie PATER, Conseillers Municipaux Délégués, Monique MERIZIO, Françoise ROMANETTI, Jocelyne LIMOZIN, Evelyne DEL PRETE, Nicole THENIN, Agnès LUXIN, Frédéric TOURNERET, Frédéric DIVIALLE, Jean-Guillaume CARONE, Sylvie MORELLE, Conseillers Municipaux représentant la totalité des Membres en exercice.

Absents excusés et représentés :

- Monsieur Alexandre KARADJINOV a donné pouvoir à Monsieur Alain GAUDISSIABOIS
- Monsieur Alain SACCHETTI a donné pouvoir à Madame Audrey JESPAS
- Madame Christine CAVRO a donné pouvoir à Monsieur Jean-Pierre HARDY
- Monsieur Jean-Luc ROUSSELLE a donné pouvoir à Monsieur Patrick BENSMAIL
- Monsieur Marc NADREAU a donné pouvoir à Madame Chantal BAGGIO
- Madame Tatjana PUSKAS a donné pouvoir à Monsieur Akim BOUKDOUR
- Madame Emilie DA SILVA a donné pouvoir à Madame Joëlle MARTINEZ
- Monsieur Stéphane MARIE-JOSEPH a donné pouvoir à Monsieur Freddie PATER
- Madame Yannick MAURICE a donné pouvoir à Madame Sylvie MORELLE

Absents : Monsieur Pierre MATHEVET

Monsieur Jean-Guillaume CARONE a été désigné comme secrétaire de séance.

Nombre de conseillers

- En exercice : 33
- Présents : 23
- Votants : 32

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Madame Edwina ETORE, adjointe au maire chargée de la Culture et des jumelages,

VU le Code général des collectivités territoriales,
VU l'avis du Bureau Municipal,

VU l'avis de la Commission Culture et jumelages,

Ville d'Eragny sur Oise-délibération Conseil Municipal du 7 novembre 2024
CONSIDERANT qu'Eragny accueille régulièrement des tournages sur son territoire,

CONSIDERANT que l'adhésion au Bureau d'Accueil des Tournages communautaire permet de donner davantage de visibilité aux sites identifiés comme lieux de tournage situés sur la municipalité,

CONSIDERANT que la création de ce Bureau d'Accueil des Tournages facilite les relations entre les sociétés de production et les services municipaux,

APRES EN AVOIR DELIBERE

APPROUVE l'adhésion de la ville au « Bureau d'Accueil des Tournages »,

ADOpte la charte d'accueil des tournages proposée par la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise ainsi que les documents associés (demande d'autorisation de tournage, convention de tournages, tarification pour l'accueil des tournages).

PRECISE que la tarification pour l'accueil des tournages sera intégrée dans les tarifs publics locaux applicables au 1er janvier 2025 et qui seront votés lors d'un prochain Conseil municipal.

DIT que le Maire de la Commune d'Eragny-sur-Oise est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera transmise au contrôle de légalité.

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa publication et sa transmission au Représentant de l'Etat.

ADOpte A L'UNANIMITE,

POUR EXTRAIT CONFORME

Thibault HUMBERT

Maire d'Eragny-sur-Oise
Vice-Président de la Communauté
d'Agglomération de Cergy-Pontoise
Conseiller régional d'Ile-de-France